

Reçu en préfecture le 18/09/2019

8 SEP. 2019

ID: 060-200066975-20190912-DEL2019CC06106-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°: 2019-CC-06-106

ACTUALISATION DES TARIFS DE LOCATION DE SALLES ET BUREAUX DU **QUARTIER ORDENER** BATIMENTS N°1, 6 ET 9

L'an deux mille dix-neuf, le Jeudi douze Septembre, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la Salle Polyvalente à Chamant, commune membre, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoient, s'agissant d'un EPCI comptant une commune de 3500 habitants et plus, aux dispositions pertinentes du même code relatives au fonctionnement du conseil municipal des communes de cette catégorie.

Siégeaient à l'assemblée :

- * Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)
- * Madame BELGUERRAS Martine (Raray) suppléante de Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc

SEANCE DU 12 SEPTEMBRE 2019

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice: 48

présents: 29

votants: 41

- * Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- * Monsieur NOCTON Laurent (Villers-Saint-Frambourg-Ognon)
- * Monsieur CLERGOT Maurice (Senlis)

* Monsieur CARRARA Jean-Jacques (Rully)

- * Monsieur CORNU Patrice (Montépilloy)
- * Monsieur DELLOYE Marc (Senlis)
- * Monsieur FLEURY Pierre (Senlis)
- Madame GAUVILLE-HERBET Cécile (Fleurines)
- Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé)
- * Madame GORSE-CAILLOU Isabelle (Senlis)
- * Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis)
- * Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève)
- * Madame LEBAS Nathalie (Senlis)
- Monsieur LESAGE William (Chamant)
- * Monsieur L'HELGOUALC'H Philippe (Senlis)
- * Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)
- * Madame LUDMANN Véronique (Senlis)
- * Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines)
- * Madame NOUGIER Marie-Hélène (Courteuil) suppléante de Monsieur DUMOULIN François
- * Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine (Senlis)
- * Monsieur PESSE Luc (Senlis)
- * Monsieur PLASMANS Marc (Rully)
- * Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)
- * Monsieur ROLAND Dimitri (Barbery)
- * Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis)
- * Madame TEBBI Fadhila (Senlis)
- * Monsieur TESSON Gilles (Montlognon) suppléant de Monsieur FROMENT Daniel

Pouvoirs:

- * Madame BENOIST Magalie (Senlis) pouvoir à Madame TEBBI Fadhila (Senlis);
- * Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève) pouvoir à Monsieur JEUDON Didier (Thiers
- * Monsieur CURTIL Benoît (Senlis) pouvoir à Monsieur Philippe L'HELGOUALC'H (Senlis);
- * Monsieur DEROODE Jean-Louis (Senlis) pouvoir à Madame Pascale LOISELEUR (Senlis);
- * Monsieur GUALDO Philippe (Senlis) pouvoir à Monsieur Pierre FLEURY (Senlis);
- * Monsieur LEFEVRE Sylvain (Senlis) pouvoir à Monsieur Daniel GUEDRAS (Senlis);
- Madame LOZANO Michelle (Mont-L'Evêque) pouvoir à Monsieur Dimitri ROLLAND (Barbery);
- Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines) pouvoir à Monsieur Guillaume MARECHAL (Fleurines):
- * Madame MIFSUD Florence (Senlis) pouvoir à Madame Véronique LUDMANN (Senlis);

5 Septembre 2019

DATE DE CONVOCATION:

SECRETAIRE DE SEANCE: Martine PALIN SAINTE **AGATHE**

Envoyé en préfecture le 18/09/2019

Reçu en préfecture le 18/09/2019

Affiché le 18/14 8 SEP 2019

ID : 060-200066975-20190912-DEL2019CC06106-DE

* Monsieur PRUCHE Francis (Senlis) pouvoir à Madan (Senlis);

* Madame REYNAL Sophie (Senlis) pouvoir à Madame Véronique PRUVOST-BITAR (Senlis);

* Madame ROBERT Marie-Christine (Senlis) pouvoir à Madame Elisabeth SIBILLE (Senlis);

Ne siégeai(en)t pas à l'assemblée pour cause d'absence, le(s) conseiller(s) communautaire(s) qui suit(vent) :

- * Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse)
- * Madame BENOIST Magalie (Senlis)
- * Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève)
- * Monsieur CURTIL Benoît (Senlis)
- * Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc, (Raray)
- * Monsieur DEROODE Jean-Louis (Senlis)
- * Monsieur DUMOULIN François, (Courteuil)
- * Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis)
- * Madame EECKHOUT Marie-Paule (Borest)
- * Monsieur FROMENT Daniel, (Froment)
- * Monsieur GUALDO Philippe (Senlis)
- * Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte)
- * Monsieur LEFEVRE Sylvain (Senlis)
- * Madame LELEU DELVAL Isabelle (Fleurines)
- * Madame LOZANO Michelle (Mont-L'Evêque)
- * Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- * Monsieur MENEZ Yves (Villers-Saint-Frambourg-Ognon)
- * Madame MIFSUD Florence (Senlis)
- * Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaâlis)
- * Monsieur PRUCHE Francis (Senlis)
- * Madame REYNAL Sophie (Senlis)
- * Madame ROBERT Marie-Christine (Senlis)

Ne siégeai(en)t pas à l'assemblée mais étai(en)t représenté(s) par leur suppléant :

- * Madame BELGUERRAS Martine (Raray) suppléante de Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc,
- * Madame NOUGIER Marie-Hélène (Courteuil) suppléante de Monsieur DUMOULIN François,
- * Monsieur TESSON Gilles (Montlognon) suppléant de Monsieur FROMENT Daniel,

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 29 présents, 19 absents et 12 pouvoirs. Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

Exposé des motifs

Monsieur le Président revient sur l'exercice de la compétence « développement économique » concernant les bâtiments n° 1, 6 et 9 du quartier Ordener. Il précise qu'il est nécessaire de délibérer concernant les tarifs de location de bureaux et de salles de réunion des bâtiments susmentionnées. Il ajoute que la Communauté de Communes Senlis Sud Oise avait jusqu'alors uniquement délibéré sur les tarifs de location du bâtiment n°6, par délibération n°2018-CC-11-116. Ainsi, au regard des travaux de réhabilitation des bâtiments entrepris, il est nécessaire d'actualiser la grille tarifaire.

Tarifs des locaux/bureaux, applicables à compter du 1er Janvier 2020 :

BÂTIMENTS	01	06	09
	LOYE	CRS HT / m² / an	
Toutes surfaces	120,00 euros HT	80,00 euros HT en 2020 pendant la phase de travaux puis 120,00 euros HT en 2021	50,00 euros HT
	CHARGES L	OCATIVES HT / m² / an	
Forfait de charges ho	rs foncier	45,00 euros HT	Ø
	PRESTATION	ONS PONCTUELLES	
Fourniture de badge pour	accès au site	15,00 euros HT / unité	

Envoyé en préfecture le 18/09/2019

Reçu en préfecture le 18/09/2019

Affiché le 18 SEP. 2019-

Tarifs des salles de réunion, applicables à compter du 1er Janvier 202

SALLES	Gecko 113 m²	Martin pëcheur 67 m²	Bardane 13 m² Mobilier
Équipements	Mobilier Vidéoprojecteur	Mobilier Vidéoprojecteur	
EXTERNE: 1 journée de location ½ journée de location	400,00 euros HT	220,00 euros HT	80,00 euros HT
	280,00 euros HT	120,00 euros HT	50,00 euros HT
LOCATAIRES (bât 1,6 et 9): 1 journée de location ½ journée de location	150,00 euros HT	130,00 euros HT	50,00 euros HT
	80,00 euros HT	60,00 euros HT	30,00 euros HT

NB: Ces tarifs sont applicables pour toute demande de société extérieure au quartier Ordener et à l'ensemble des locataires actuels, pour toute réservation au-delà de la mise à disposition gracieuse de deux jours, comme prévu dans les conventions d'occupation.

Projet de délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

<u>Considérant</u> la nécessité d'actualiser les tarifs de locations des bureaux et des salles des bâtiments n° 1,6 et 9 du quartier Ordener,

<u>Considérant</u> la nécessité de revoir les conventions d'occupation des actuels locataires en conséquence, en cas d'acceptation des propositions à venir,

<u>Considérant</u> les propositions effectuées par la société mandatée par la Communauté de Communes dans le domaine,

Après avoir entendu l'exposé du Président de séance, par un vote au scrutin ordinaire, par 37 voix « POUR », 3 « CONTRES », 1 « ABSTENTION », les membres du Conseil Communautaire :

- ADOPTENT les tarifs proposés,
- INSCRIVENT les recettes y afférentes au budget principal.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu De la transmission en Sous-préfecture,

Le: 1.8 SEP. 2019

Le Président,

Philippe CHARRIER

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Senlis,

Le 1 8 SEP. 2019

Le Président,

Philippe CHARRIER ,